



Alliance Française
PARIS

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION EXAMEN FINAL DAEFLE :

Le DAEFLE est un diplôme d'établissement privé, obtenu après avoir suivi une formation complète de 480 heures auprès du CNED, et avoir réussi les deux épreuves de l'examen final de l'Alliance française Paris Ile-de-France (ci-après nommée AF Paris).

Le présent document a pour objet de rappeler les droits et obligations de l'AF Paris, de ses centres agréés et des candidats en matière d'organisation des épreuves dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ce document est applicable pour les candidats aussi bien en France qu'à l'étranger.

L'AF Paris se réserve le droit de modifier ses conditions générales d'inscription (CGI) à tout moment. En s'inscrivant le candidat accepte sans réserve les CGI en vigueur.

Inscriptions

Calendrier

L'AF Paris fixe annuellement un calendrier des dates d'épreuves de l'examen final du DAEFLE. Il est ensuite porté à la connaissance des usagers (sur le site Internet de l'AF Paris) ainsi qu'auprès des centres de passation. L'examen final a lieu le même jour dans tous les centres de passation (sauf en cas de jour férié). Les inscriptions se réalisent sur une période donnée. **Aucune inscription parvenue aux services hors délais ne sera prise en compte.**

Prérequis

L'inscription à l'examen final nécessite d'avoir validé six modules auprès du CNED (cinq fondamentaux, et un de spécialisation).

Passation

Conditions de passation

Les conditions de passation des épreuves sont fournies par l'AF Paris à l'ensemble des centres.

Si un candidat se présente avec plus de quinze minutes de retard, le centre de passation est libre de lui refuser l'accès à la salle de passation.

Matériel

Les copies et brouillons sont fournis par le centre de passation. Se munir d'une agrafeuse est vivement recommandé à chaque candidat pour rassembler les copies et les feuilles supplémentaires utilisées. **L'AF Paris décline toute responsabilité en cas de perte d'une ou plusieurs pages et/ou copies non-agrafées.**

Fraude

Un flagrant délit de fraude entraîne automatiquement la note zéro à l'épreuve pour le(s) candidat(s) concerné(s). Des sanctions sont applicables, allant jusqu'à l'interdiction de se représenter aux épreuves.

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap

Un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de son inscription – 6 mois avant le début des épreuves - un certificat médical tamponné et signé précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. L'AF Paris pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance. Le candidat devra dans tous les cas doubler son inscription dans le même délai d'un email d'information à daefle@alliancefr.org indiquant la session de son choix et les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien (accompagné d'une copie en pièce-jointe du certificat médical tamponné et signé.)



Alliance Française
PARIS

Résultats

Corrections

Les corrections sont assurées par l'AF Paris.

Jury

Les notes sont définitives après délibération du jury. Aucune décision n'est contestable.

Obtention du diplôme

L'obtention du diplôme est conditionnée par une note au moins égale à 50/100 sur l'ensemble des épreuves, dont au moins 40 points sur l'épreuve transversale et au moins 7 points sur l'épreuve de spécialisation.

En cas d'échec, le candidat peut se réinscrire auprès du centre de son choix, dans la limite des quatre ans de validité des modules.

Envoi des résultats

Après délibération du jury, et à la date indiquée, l'AF Paris diffuse les résultats anonymement sur son site internet (alliancecfr.org). Seul le numéro de candidat apparaîtra. Ce numéro apparaîtra sur la convocation à l'examen.

L'envoi des diplômes s'effectue dans le mois suivant, par voie postale, à l'adresse indiquée par le candidat sur le formulaire d'inscription.

Consultation des copies et retours pédagogiques

Quel que soit le résultat de l'épreuve, les candidats n'ont pas accès à leurs copies.

Un retour pédagogique peut être envoyé si la note obtenue à l'ensemble des épreuves est comprise entre 40 et 49,99 sur 100. Ce retour ne portera que sur les épreuves dont la note est comprise entre 08 et 09,99/20 ou entre 32 et 39,99/80 (pas de retour pour les épreuves dont la note obtenue est inférieure à 08/20 ou 32/80, ou dont la note est égale ou supérieure à la moyenne).

La demande de retour pédagogique doit être envoyée par mail exclusivement (daefle@alliancecfr.org) dans un délai maximum de quatorze jours calendaires après l'envoi des résultats.

Reports et remboursements

Seuls les justificatifs traduits en français, tamponnés et signés faisant apparaître clairement le nom, le prénom et la date de naissance de l'inscrit ainsi que le motif professionnel, médical, ou l'incident de transport (grève, retard... le jour des épreuves), donneront lieu à un seul report, non renouvelable, à la session suivante. Les demandes sont à envoyer par mail exclusivement (daefle@alliancecfr.org) au plus tard cinq jours ouvrés après la date d'émission du document.

En aucun cas l'AF Paris ne pourra donner suite à une demande de remboursement. **Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. Le paiement doit être effectué avant la clôture des inscriptions et/ou que le nombre maximum de candidats soit atteint.**